

# LE BREIL SUR MERIZE

Séance du  
**C O N S E I L M U N I C I P A L**  
du 02 Septembre 2008

session ordinaire

**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Date de convocation : 26.08.08

Date d'affichage : 05.09.08



## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : néant

---

Il n'est pas fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

### EMPRUNT

Sur proposition des membres de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal décide de retenir le Crédit Agricole pour souscrire un emprunt à hauteur de 100.000€, sur une durée de 15 ans, au taux de 4,79% soit une annuité de 9.499,16€, en vue de financer les travaux d'aménagement de parking avec création de préau.

### RAPPORT ANNUEL SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2008

Conformément à la Loi sur la Protection de l'Environnement du 02 février 1995, et en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement au titre de l'exercice 2007.

### STATION EPURATION - Extension et mise aux normes -

Le Maire rend compte de la réunion de la commission communale de la voirie du 22 juillet 2008 en présence de M.BABARIT, du bureau d'études SESAER, en vue de procéder à l'analyse des offres pour les études géotechniques préalables à la création d'un nouvel ouvrage de traitement des eaux usées.

Sur 8 bureaux d'études consultés, 6 ont remis une offre et les membres de la commission communale de la voirie proposent de retenir le bureau « Coulais Consultants » du Mans pour un montant de 5.877€ HT sous réserve qu'il intègre au niveau des sondages de terrain à la pelle, un test d'infiltration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix des membres de la commission et autorise le maire à signer le contrat de prestations d'ingénierie.

D'autre part, les membres ont également pris connaissance du dossier de marché de travaux qui sera constitué et mis à la disposition des entreprises dans le cadre du marché de travaux.

Le Conseil Municipal autorise le maire à lancer la consultation selon la procédure de marché négocié (articles 34 et 35 du Code des Marchés Publics) ; il s'agit d'une procédure formalisée par laquelle la personne publique choisit le titulaire du marché après consultation de candidats et négociation des conditions du marché avec un ou plusieurs d'entre eux. Il sera passé avec publicité préalable permettant la présentation d'offres concurrentes.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement du projet d'extension et remises aux normes de la station d'épuration dont le coût est fixé à 1.296.107€ HT, et autorise le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Sarthe et de l'Agence de l'Eau.

### MARCHE DE TRAVAUX OU FOURNITURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer les marchés passés selon la procédure adaptée pendant la durée du mandat électoral. Il en sera rendu compte lors des séances du Conseil Municipal.

### PARCELLE A N°283

Sur proposition des membres de la commission communale des finances du 28 août 2008, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de BEUNAICHE Jacky qui présente une offre d'achat de la parcelle A n°283 à 500 euros; un seul pli ayant été remis dans les délais impartis. Il est décidé de relancer les mesures de publicité afin de cibler un potentiel d'acheteurs plus large. La date limite de remise des offres est fixée au 15 octobre 2008.

### BATIMENTS COMMUNAUX

Afin de donner suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, les membres de la commission communale des bâtiments, après avoir visité le logement de la place St Pierre, proposent de procéder à l'isolation acoustique de l'appartement de Melle PIROLLEY. A cet effet, un nouveau devis a été demandé auprès de SARL les Landes. Le montant s'élève à 1700,12€ HT. D'autre part, une visite a été effectuée chez M. Mme PEAN suite aux diverses réclamations formulées. Un devis a été sollicité pour connaître le coût des travaux à envisager. Le montant s'élève à 1070€ HT et porte sur des travaux de descente de gouttières, de reprise de tableaux de porte intérieure sous escalier pour isolation et création d'une ventilation.



Un devis a été demandé à SARL MARIS Paysage pour refaire la clôture et installer un brise-vue en remplacement de ce qui est existant devenu dangereux dans la cour d'école. Le montant s'élève à 1.790,65€ TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des propositions et donnent son accord. Un transfert de crédits du budget primitif de la section d'investissement, « programme salle polyvalente », sera effectué pour régler les dépenses.

### **TERRAIN GENS DU VOYAGE**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la poursuite du projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune du Breil-sur-Merize, à la demande de la présidente de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois. Après vote à bulletins secrets, sur 14 votants, (M.TORCHE n'ayant pas participé au vote), par 2 bulletins OUI, 2 BULLETINS BLANCS, et 10 bulletins NON, le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune du Breil-sur-Merize. M.HUBERT signale qu'il a pris un arrêté municipal afin d'interdire le stationnement des gens du voyage, sur l'aire d'accueil actuelle, située chemin rural n°13, afin de mettre en œuvre la décision du Conseil Municipal du 07 septembre 2004, qui décidait « de ne pas garder le terrain actuel des gens du voyage à cet emplacement », et ce avec effet au 01 octobre 2008.

### **COMPTE RENDU REUNIONS**

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des comptes-rendus des réunions du conseil communautaire en date du 20 juin et 3 juillet 2008.

### **PLU de SURFONDS**

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations sur le projet de PLU de la commune de Surfonds.

### **DATES A RETENIR**

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des dates à venir, à savoir :

#### **Cérémonie du 11 novembre 2008**

##### **10 Novembre :**

- 17 h Rassemblement au cimetière (avec les musiciens du Breil, munis de clairons et tambours)  
Dépôt de gerbe au Monument aux Morts et visite des tombes des soldats tombés pour la France
- 17 h 30 Vin d'honneur au café Le Pin de Sucre chez M. et Mme Legéard

##### **11 Novembre :**

- 10 h 40 Rassemblement à la mairie pour le défilé traditionnel (avec les sapeurs pompiers et les musiciens du Breil ) en présence des Anciens Combattants
- 10 h 45 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- 11 h 15 Vin d'honneur au café Le Dauphin chez M. Touchet

#### **Remise de récompenses des maisons fleuries**

Vendredi 03 octobre 2008 à 20 h 30 à la salle polyvalente

#### **Cérémonie du vendredi 5 décembre 2008 (AFN)**

- 17 h Dépôt de gerbe au Monument aux Morts (avec les musiciens du Breil munis de clairons et tambours) en présence des Anciens Combattants
- 17 h 30 Vin d'honneur au Café Le Pin de Sucre chez M. et Mme Legéard

#### **Vœux du Maire**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la municipalité pour l'organisation de la cérémonie des voeux du maire fixée au vendredi 09 janvier 2009 à 19h, à la salle polyvalente.

Réunion des jeunes à la salle polyvalente : Samedi 11 octobre 2008 à 10h.

Réunion de la commission communale des finances : Jeudi 13 novembre 2008 à 20h30 – des convocations seront envoyées.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Suite à la délégation donnée au Maire, le Conseil Municipal prend acte du non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section A n°1474. D'autre part, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section A n°490, 491, 1305 et 1307.

### **AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

En raison de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, Le Conseil Municipal accepte de modifier le temps de travail de Mme LONGUET, affectée pour partie à l'entretien des locaux scolaires. Rémunérée sur une base mensualisée, le temps de travail de l'agent passera de 21h30 à 21h semaine.

Séance levée à 22 heures

Prochaine séance : Mardi 07 Octobre ou Mardi 02 Novembre